

ATTESTATION

AUTORISATION DEPOT

Je soussigné M. Frédéric MURA, Président de la Communauté de Communes des Loges, dont le siège est à Châteauneuf-sur-Loire, 54 rue du Clos Renard, autorise :

la cabinet ARTELIA à déposer au nom de la Communauté de communes le dossier de porter à connaissance de la ZAC des LOGES.

Fait pour valoir ce que de droit,
A Châteauneuf-sur-Loire,
Le 17 octobre 2025
Frédéric MURA,
Président

Communauté
des Loges
de Communes